

# Ministère de l'éducation nationale

## FICHE DE POSTE

<b>Catégorie professionnelle et/ou Corps recherché(s)</b>	
IA-IPR ou IEN 2 <sup>nd</sup> e degré ou faisant fonction	
<b>Intitulé du poste</b>	
Réfèrent pour l'instruction en famille (IEF) avec prérogatives vie scolaire (EVS)	
<b>Domaine fonctionnel</b>	
Direction et pilotage des politiques publiques	
<b>Nature de l'emploi</b>	
Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels	
<b>Localisation du poste <sup>(8)</sup></b>	
Pays	Ville
Polynésie française	Papeete
<b>Description du poste</b>	
<p>Placé aux côtés du Vice-recteur de la Polynésie française et avec un positionnement fonctionnel auprès de la Ministre de l'éducation de la Polynésie française l'IA/IPR réfèrent pour l'instruction en famille pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré et avec des prérogatives vie scolaire aura pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'organiser et éventuellement de représenter le Vice-recteur et/ou la Ministre lors des différentes instances relatives à l'IEF et aux établissements privés hors contrat (autorisation, recours administratif préalable auprès d'une commission) ;</li> <li>- d'organiser et de suivre le contrôle de l'IEF pour les enfants âgés entre 3 et 16 ans ;</li> <li>- d'apporter conseils et expertise dans les situations complexes et litigieuses (refus du contrôle, contestations...) ;</li> <li>- le cas échéant, d'assurer le suivi et la fiabilisation des procédures de mise en demeure de scolarisation, en lien les services du pays et le Procureur de la République ;</li> <li>- d'organiser et de contribuer à la formation des personnels chargés du contrôle de l'IEF ;</li> <li>- d'élaborer, en lien avec les services du Vice-rectorat, de la DGEE des outils (courriers-types, rapports, supports, guides...) permettant de sécuriser les procédures ;</li> <li>- d'assurer le lien avec les écosystèmes locaux : associations des parents d'élèves, communes et maires, partenaires, ...</li> <li>- de contribuer, le cas échéant, à la connaissance et au contrôle des organismes privés d'enseignement à distance (OAD) mobilisés dans le cadre de l'IEF ;</li> <li>- d'organiser et de suivre, en lien avec la division de la vie des établissements, des enseignements et des élèves de la DGEE, le contrôle des établissements privés hors contrat et, le cas échéant, d'y participer ;</li> <li>- d'organiser et de contribuer, à la formation des personnels chargés du contrôle des établissements privés hors contrat ;</li> <li>- de développer, en lien notamment avec les services académiques concernés (DV3E, DOI), les outils permettant d'avoir un suivi exhaustif et actualisé des effectifs d'enfants en IEF et des établissements privés hors contrat ;</li> <li>- en lien avec les services concernés, de procéder au suivi des différentes enquêtes et notamment les enquêtes locales de climats scolaire (ELCS) qui sont à déployer dans tous les établissements ;</li> <li>- d'apporter sa contribution aux dispositifs de lutte contre l'absentéisme et ceux en faveur de la persévérance scolaire en lien avec les autres inspecteurs et les services de la DGEE ;</li> <li>- d'accompagner le déroulement des carrières, post PPCR, des CPE en lien avec l'IA/IPR établissement et vie scolaire (EVS) ;</li> <li>- de participer aux travaux des collèges des inspecteurs.</li> </ul>	

**Date de prise de poste**

**1<sup>er</sup> août 2022**

### **Profil recherché**

Un(e) IA IPR ou IEN 2nd degré ou faisant fonction, possédant une bonne connaissance des enjeux de l'instruction dans la famille, du cadre réglementaire de l'instruction dans la famille et du cadre réglementaire du contrôle des établissements hors contrat, des compétences du socle sur l'ensemble de la scolarité obligatoire, de l'organisation académique de la scolarisation et de l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Une grande capacité à travailler en équipe pluri-catégorielle et avec des partenaires extérieurs. Forte capacité de pilotage et d'organisation. Grande capacité relationnelle, en particulier dans le lien avec les familles, les maires,

Il s'agit d'un poste à forte mobilité et nécessitant des capacités élevées d'adaptabilité et d'organisation.

### **Conditions particulières d'exercice**

La Polynésie française constitue une collectivité d'outre-mer dont l'autonomie est gérée par l'article 74 de la constitution.

La loi organique n°2019-706 du 5 juillet 2019 confère à la Polynésie française de larges compétences en matière d'éducation à l'exclusion de celles attribuées à l'Etat.

Elles sont précisées par la convention décennale du 22 octobre 2016 relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'Etat.

La collectivité est responsable de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur non universitaire (classes préparatoires et sections de techniciens supérieurs) implanté dans les lycées sur l'ensemble de son territoire. La charte de l'éducation, érigée en loi du Pays n°2017-15 du 13 juillet 2017, définit la politique éducative polynésienne.

La géographie de la Polynésie française engendre des problématiques pesant sur le système éducatif : isolement, taille des structures, transport et hébergement des élèves, mobilité des enseignants, accès aux outils numériques.

Durée de séjour : limitée à deux ans, renouvelable une seule fois (décret n°96-1026 du 26 novembre 1996) ; non applicable aux agents dont le CIMM est reconnu en Polynésie française.

RIFSEEP : Groupe de fonctions 3

### **Procédure pour candidater <sup>(19)</sup>**

Les dossier de candidature, constitués :

- d' un **curriculum vitae** ;
- d'une **lettre de motivation revêtue de l'avis du supérieur hiérarchique direct**,
- de la **copie du dernier arrêté de promotion ou de nomination**

à transmettre par courriel à :  
dpae@ac-polynesie.pf

**Date limite : 17 juin 2022 à 12h00**

### **Visa de l'autorité hiérarchique**

Pour le Vice-recteur de Polynésie française  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Olivier HUISMAN